

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS AU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 26 juin 2023, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de résolution – PPCMOI 165-02-2023 – projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lots 3 981 970, 6 449 516, 6 569 028, 6 569 029 et 6 569 030 du cadastre du Québec – chemin de la Baie-Martin

L'objet de cette résolution vise à autoriser l'usage 5834 - Résidence de tourisme, appartement, maison ou chalet (meublé et équipé pour repas), dans les zones AF-8804, RV-8805 et RV-8806.

Ce projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

17 juillet 2023 à 16 h 30,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet PPCMOI 165-02-2023 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, durant les heures d'ouverture de bureau, et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 5 juillet 2023

Me Chantal Doucet
Greffière